



Cessation de véhicule après séparation.

Par **saelys**, le 17/11/2013 à 13:16

Bonjour à tous.

Séparé depuis 4 mois de mon ex compagnon, nous avons un véhicule en commun, la carte grise est à nos deux noms. Monsieur s'est pris en droit de garder le véhicule, je n'y ai pas du tout accès, je paye le crédit et l'assurance de celui-ci. Je ne peux porter plainte. J'ai écrit une lettre à la procureur de la république mais je n'ai pas de réponse.

Que puis-je faire pour " récupérer le véhicule " , " solder le crédit " , " desassurer le véhicule " ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le 17/11/2013 à 16:27

Bonjour, la carte grise d'un véhicule est un titre de circulation et non de propriété, regardez le certificat d'achat, cordialement

Par **saelys**, le 17/11/2013 à 17:54

Il est aussi à nos deux noms

Par **saelys**, le 19/11/2013 à 17:22

Si je vais voir un avocat, de quel spécialité doit-il être?